Fiche d’information

Constitution du groupe de travail

Dans la phase de démarrage du projet, il est important de constituer un groupe de travail interdisciplinaire afin d'obtenir un large soutien au projet et de recueillir toutes les préoccupations et tous les besoins. Tous les types de publics qui utilisent la cour de récréation et de jeux doivent être représentés dans le groupe de travail ou être impliqués dans le processus.

Réfléchissez aux personnes à impliquer, celles-ci devraient avoir un lien avec la cour de récréation, par exemple :

* Utilisation de la cour pendant la récréation
* Utilisation de la cour comme classe / espace d'enseignement en plein air
* Utilisation de la cour pour l'éducation physique / enseignement spécialisé
* Utilisation de la cour pendant l’accueil parascolaire
* Responsable de l'entretien et de la maintenance de la cour
* Utilisation de la cour par les enfants après l’école et le week-end
* Utilisation comme jardin des plantes ou jardin scolaire, si existant
* Parent (ou adulte responsable) d’enfant(s) qui passe(nt) ses/leurs récréations et/ou du temps libre dans la cour
* Parent (ou adulte responsable) qui amène son/ses enfant(s) et vient le(s) chercher à l’école
* Utilisation de la cour comme une installation de loisirs en dehors des heures de cours (p. ex. les clubs et associations)
* Autre personne, spécifique à l’école **:**

Phase de démarrage du groupe de travail

Voici une liste des membres possibles du groupe de travail lors de la phase de démarrage :

* Direction de l'école ou membre de la direction de l'école
* Représentant(s) des enseignant·e·s (tous les niveaux scolaires)
* Représentant(s) de l'équipe de l’accueil parascolaire
* Conciergerie et personnel d’entretien
* Représentant(s) des parents, de l’association des parents, du conseil des parents
* Représentant(s) du jardin des plantes/du jardin scolaire, si existant

Représentant(s) des utilisateurs·trices de l’espace en dehors du temps scolaire (par exemple, les clubs et associations).

* Représentant(s) de la commission scolaire / commission d’établissement
* Représentant(s) des élèves
* Autre personne, spécifique à l’école **:**

Phase de planification du groupe de travail

Lors de la phase de planification proprement dite, le groupe de travail est composé différemment selon l'organisation de l'école, les utilisateurs·trices de la cour d'école ou les autorités responsables. Souvent, par exemple, le propriétaire du bâtiment et un paysagiste se joignent au groupe. Il peut être judicieux de réduire la taille du groupe de travail interne à l'école pendant cette phase.

Selon le droit de la construction, le maître d'ouvrage est la personne juridiquement et économiquement responsable de l'exécution d'un projet de construction. Il s'agit du propriétaire foncier ou d'une personne autorisée par le propriétaire foncier. Dans le cas des installations scolaires primaires, le secteur public est généralement le propriétaire du terrain (commune, ville, communauté scolaire). Le propriétaire du bâtiment doit signer la demande de permis de construire. Dans le cas de projets plus complexes, il est judicieux de confier la maîtrise d'ouvrage à un bureau d'architecture paysagisteayant une expérience des bâtiments scolaires - de préférence avec une expérience de conception de places de jeux proches de la nature et/ou avec une expérience des processus participatifs.